

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

#### Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1646



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 10 mars 2020

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	6
DECISIONS ADMINISTRATIVES	6-8
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	8-9
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-11
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 4 MARS 2020	14-16
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	17

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### MODIFICATION DU PROTOCOLE D'AVANT-MATCH

Recommandation de M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé

Pour faire suite à la recommandation de M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé « d'éviter la poignée de main », la FFF a modifié le déroulement du protocole d'avant-match pour l'ensemble des compétitions nationales.

Les joueurs et les acteurs du jeu sont donc invités à ne plus se serrer la main après la présentation des équipes.

Ces recommandations étant susceptibles d'évoluer, nous vous tiendrons informés de toute modification des consignes de sécurité.



Yvelines  
Le Département



## AGENDA 2019 / 2020 MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

### Le 14/03/2020

Mesdames, franchissez la barrière à Voisins le Bretonneux

### Le 19/03/2020

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

### Les 19 & 20/03/2020

CFF3 - Module U17-U19 - Lieu à confirmer

### Le 29/03/2020

Passage à l'heure d'été



**Infos du jour**  
Nouvelles Dates  
Formations  
Educateur Fédéral

### FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir et l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



## CORONAVIRUS



### LES CONSIGNES NATIONALES

Pour limiter autant que possible la propagation du coronavirus, merci de diffuser largement les consignes nationales auprès des clubs sportifs :

- interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes (intérieur et extérieur)
- se laver les mains, éviter de se serrer les mains, éviter les embrassades y compris les embrassades de bienveillance lors des rencontres sportives

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les sites suivants :

- concernant les zones de propagation du coronavirus (Covid-19) :  
<https://www.ecdc.europa.eu/geographical-distribution-2019-ncov-cases>
- concernant l'évolution de l'épidémie covid-19 et les recommandations à prendre en compte :  
<http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- informations et recommandations concernant le coronavirus 0800 130 000 (ouvert 24/24H)

Enfin, sachez que madame la ministre des sports a tenu une réunion à ce sujet mardi 9 mars 2020 ; des informations complémentaires pourront vous être communiquées ultérieurement.

## PREVENTION DE LA PROPAGATION DES VIRUS

### LES 6 GESTES QUI CONSTITUENT NOTRE BOUCLIER DE PROTECTION

Vous trouverez ci-dessous des « [fiches réflexes](#) » à disposer en évidence dans les locaux du club :

#### Geste 1

- ✓ Se laver les mains, [cliquez ici](#)

#### Geste 2

- ✓ Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue, [cliquez ici](#)

#### Geste 3

- ✓ Se moucher avec un mouchoir à usage unique, [cliquez ici](#)

#### Geste 4

- ✓ Eviter de se toucher le visage, [cliquez ici](#)

#### Geste 5

- ✓ Quand on est malade, il faut limiter les sorties ou rester chez soi si le médecin le recommande, [cliquez ici](#)

#### Geste 6

- ✓ Quand on est malade, il faut porter un masque, [cliquez ici](#)



## Violences et Discriminations

### Le District des Yvelines mobilisé

L'actualité sociale, relayée par les médias sur les cas de violences faites aux enfants, nous amène à réfléchir collectivement sur notre responsabilité en tant que dirigeants, éducateurs, arbitres, parents, qui encadrent les pratiques de nos jeunes.

Nous savons que notre responsabilité première est d'accueillir et de faire pratiquer le football en toute sécurité.

Nous assumons avec force cette responsabilité éducative, première préoccupation des clubs et des instances de la F.F.F., qui s'engagent pour afficher leur volonté de créer dans les clubs des climats sains et propices à l'épanouissement des licenciés et leurs parents.

Malgré tous nos efforts, les risques de déviances et de violences sexuelles, morales, psychologiques faites aux enfants persistent. Nous en appelons donc à votre vigilance permanente pour réduire ces risques et travailler à la protection de l'enfance.

Le District des Yvelines a pour devoir de vous soutenir dans toutes vos actions quotidiennes de prévention et d'éducation. C'est pourquoi nous vous rappelons que, dans le cadre du [Programme Éducatif Fédéral](#), notre Fédération a développé, en collaboration avec le [Comité Ethique et Sport](#), des fiches actions (« *Observer et dialoguer pour prévenir* ») ainsi que l'affiche ci-contre que vous pourrez télécharger [ici](#).

Ces fiches actions sont consultables [ici](#).

Nous vous demandons de vous en emparer et d'organiser une information auprès de toutes les personnes qui exercent des responsabilités auprès de vos jeunes.

Vous y trouverez un soutien dans votre démarche et les moyens de solliciter de l'aide via un numéro d'appel. Le Comité Ethique et Sport, partenaire expert de notre Fédération, peut intervenir dans vos clubs pour prévenir les situations à risque et accompagner les licencié(e)s victimes ou témoins de faits graves.

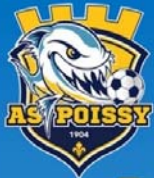
Outre ce dispositif, la D.D.C.S. est à votre service pour vous soutenir.

La fiche-réflexe conçue par le Ministère des Sports est accessible [ici](#).

Conscients des enjeux sur ce sujet de société et du rôle que les clubs de football peuvent assumer, nous savons pouvoir compter sur votre engagement total.

« Ensemble, soyons PRETS, soyons foot », nous gagnerons ainsi ce match important, collectivement !





Dimanche 15 Mars 2020

9h30-16h30, Gymnase Coséc - Poissy

# « Passons le CAP ! » <sup>2<sup>ème</sup> édition</sup>

**Objectif :** Découverte et initiation au sport handicap

**Public :** tous types de handicaps et personnes valides



- 9h30 - 12h30: Tournoi de football adapté
- 13h - 13h45: Grande marche solidaire aux côtés de l'association Pompier Raid Aventure
- 14h- 16h: Démonstrations et initiations au football fauteuil



En présence des parrains :



Laurent FOURNIER



Clément CHANTÔME



Habib BEYE

**Entrée Libre**



# MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE



**STADE DU GRAND PRÉ  
VOISINS LE BRETONNEUX  
SAMEDI 14 MARS 2020**

**9H - 12H**

**DIRIGEZ, ENCADREZ,  
ANIMEZ !**

**DEVENEZ ACTRICE DE LA VIE  
D'UN CLUB  
REJOIGNEZ - NOUS**



**LES CLUBS ONT  
BESOIN DE VOUS !**



Avenue du Grand Pré, 78960 Voisins-le-Bretonneux  
CONTACT DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL :  
administration@dyf78.fff.fr ou 01 80 92 80 25






**APPEL A PARTICIPATION**

**CONCOURS YVELINOIS**

**« Opération pour un Sport Egalitaire »**


**EDITION 2020**



**Lancement : Février 2020**

**Date limite de dépôt des dossiers : 3 avril 2020**

**Remise des Prix : 26 septembre 2020 (Lieu à préciser)**



Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines  
145/147 rue Yves le Coz – 78 000 Versailles ☎ : 01.39.07.86.69 - [www.cdos78.fr](http://www.cdos78.fr) - [yvelines@franceolympique.com](mailto:yvelines@franceolympique.com)  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 1178839978 auprès du préfet de région Ile-de-France  
SIRET 342449121 00058 – Code NAF : 9312 Z

## « Opération pour un Sport Egalitaire »

### EDITION 2020

Dans le cadre du lancement du Label O.S.E., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale associée au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines a mis en place un concours visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Ce concours vise à récompenser les meilleures actions en matière d'égalité femmes-hommes dans le sport, pour un sport plus égalitaire et sans stéréotype de genre.

En effet, seul un tiers des licences sportives étaient délivrées à des femmes en France en 2014.

De plus, femmes et hommes investissent encore de façon différenciée les disciplines associées à des stéréotypes de genre : Les femmes représentent 86% des licenciées-e-s en danse contre 56% des licenciés-e-s en football.

Et les inégalités sont encore nombreuses : les femmes ne représentent que 17% des encadrants-e-s, 12% des présidents-e-s de fédération sportive nationale ou encore 14% des transmissions sportives.

Ce concours s'inscrit dans les priorités ministérielles de promotion d'un sport plus égalitaire pour toutes et tous.

Pour l'édition 2020, l'organisation du concours est reprise par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines avec le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le règlement et la fiche d'inscription sont accessibles [ici](#).

**N'hésitez pas  
à envoyer vos candidatures  
pour la promotion  
du sport égalitaire !!**

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),  
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

#### 1ER RAPPEL

#### SENIORS

##### D5-A DU 01/03/2020

50463.2 ECQUEVILLY EFC 1 / BREVAL LONGNES FC 2

##### D6-A DU 01/03/2020

59327.2 MANTES LA VILLE FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

#### FUTSAL

##### D2 DU 02/03/2020

55435.2 HOUDANAISE REGION FC 1 / HR CITY FC 1

### FORFAIT GENERAL CHAMPIONNATS FOOT LOISIR + 45 ANS

##### POULE B

539766 AUTEUILLOIS AS 1

## FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### 2EME FORFAIT

#### U18

##### D3-C DU 08/03/2020

59870.2 LA VERRIERE FC LA 1

### 1ER FORFAIT

#### VETERANS

##### D4-A DU 08/03/2020

51300.2 BONNIERES FRENEUSE 12

59870.2 LA VERRIERE FC LA 1

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 15/03/2020

#### SENIORS

##### D2-A

50083.2 ROSNY S/S CSM 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1

##### D5-A

50465.2 MAURECOURT FC 1 / MANTES USC 1  
50475.2 BREVAL LONGNES FC 2 / MAULOISE US 2

##### D6-B

59459.2 US17-CERNAY-BONN. 1 / PLAISIROIS FO 3

#### CDM

##### D2-A

50907.2 MAURECOURT FC 5 / SARTROUVILLE FC 5

#### VETERANS

##### D3-B

51223.2 ABLIS SUD 78 FC 11 / GUYANCOURT ES 11

#### U18

##### D2-B

51866.2 GUYANCOURT ES 1 / BAILLY NOISY SFC 1

A JOUER LE 21/03/2020

#### SENIORS F

##### D1-U

55016.2 CHESNAY 78 FC 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1

## FUTSAL

##### D1-U

54035.2 FONTENAY LE FL. FC 1 / HERCULES FUTSAL C1

A JOUER LE 05/04/2020

#### SENIORS

##### D3-A

50211.2 PORCHEVILLE FC 1 / GARGENVILLE STADE 2  
50213.2 LE PECQ US 2 / CHAMBOURCY ASM 1  
50216.2 LIMAY ALJ 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

##### D3-B

50282.2 MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2

##### D5-B

50534.2 MONTESSON US 2 / ABLIS 78 SUD FC 1

##### D5-C

50599.2 MESNIL ST DENIS ASL 1 / MAGNY 78 FC 1  
50608.2 HOUDANAISE REGION FC 2 / BOIS D'ARCY AS 2

#### VETERANS

##### D5-A

51490.2 BREVAL LONGNES FC 12 / JUZIERS FC 12

##### D5-D

55380.2 BEYNES FC 12 / PLAISIROIS FO 13

##### D5-E

55207.2 MAUREPAS AS 13 / PERRAY FOOT ES 12

#### U18

##### D1-U

51784.2 CHANTELOUP LES V. US 1 / LIMAY ALJ 1

##### D2-B

51872.2 MARLY 78 FC 1 / MAUREPAS AS 2

#### U16

##### D3-A

52318.2 LES MUREAUX OFC 2 / HARDRICOURT-MEZY US 1

##### D4-E

53387.2 ESSARTS LE ROI AGS 1 / YVEL-MONTF-VESGRE 1

A JOUER LE 12/04/2020

#### VETERANS

##### D2-B

51101.2 BEYNES FC 11 / VALLEE 78 FC 11

##### D3-A

51169.2 BOUGAINVILLEES AFDOM 11 / MAULOISE US 11



**D4-A**  
51302.2 ISSOU AS 11 / MAGNANVILLE- MANTOIS 12

**D4-B**  
51369.2 VILLENES ORGEVAL 12 / CELLOIS-LOUV. 13

**D4-C**  
51434.2 AUTEUILLOIS AS 11 / TRAPPES ES 12

### U16

**D4-B**  
52547.2 ROSNY/SEINE CSM 1 / VAUXOISE ES 1

**A JOUER LE 13/04/2020**

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

#### PHASE 2 POULE A

61835.1 OVILLOISE 1 / LE PECQ US 1  
61836.1 IN S 1 / BAILLY NOISY 1  
61838.1 ETANG ST NOM ES 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

**A JOUER LE 19/04/2020**

### SENIORS

**D2-B**  
50146.2 MAULOISE US 1 / GUYANCOURT ES 1

**D4-B**  
50410.2 ISSOU AS 1 / VIROFLAY USM 1  
50411.2 JOUY EN JOSAS US 2 / VELIZY ASC 2

**D5-A**  
50478.2 MANTES USC 1 / ROSNY S/S CSM 1

**D6-A**  
59342.2 ANDRESY FC 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

### VETERANS

**D2-B**  
51102.2 BANQUE DE France AS 11 / VILLEPREUX FC 11

**D3-A**  
51158.2 MAULOISE US 11 / AUBERGENVILLE FC 12

**D4-B**  
51353.2 BOUGIVAL FOOT 12 / LE PECQ US 11

**D4-C**  
51431.2 CERNAY-BONN-US17 1 / VALLEE 78 FC 12

**D5-A**  
51491.2 GUITRANCOURT ASF 11 / VAUXOISE ES 12

**D5-C**  
55342.2 PORT MARLY CS 11 / VERSAILLES 78 FC 12  
55344.2 CARRIERES S/S US 12 / VERSAILLES ESTRELA 12

**D5-D**  
55386.2 BEYNES FC 12 / GUYANCOURT ES 12

**D5-E**  
55205.2 MONTFORT FC 11 / MAGNY 78 FC 12

### U18

**D1-U**  
51783.2 ROSNY S/S CSM 1 / CELLOIS CS 1

**D3-A**  
59608.2 ISSOUA S 1 / PORCHEVILLE FC 1

### U16

**D3-A**  
52317.2 ENT GALLY-MAULDRE 1 / MAGNANVILLE FC 1  
52321.2 BONNIERES FRENEUSE 1 / LES MUREAUX OFC 2

**A JOUER LE JEUDI 30/04/2020 A 20H00**

### VETERANS

**D2-B**  
51088.2 BEYNES FC 11 / POIGNY LA FORET US 11

**A JOUER LE 01/05/2020**

### VETERANS

**D4-C**  
51435.2 YVELINES US 12 / NEAUPHLE-PONT. 12

**A JOUER LE JEUDI 07/05/2020 A 20H00**

### VETERANS

**D2-B**  
51100.2 POIGNY LA FORET US 11 / PLAISIROIS FO 11

**A JOUER LE 08/05/2020**

### VETERANS

**D4-A**  
51299.2 ROSNY S/S CSM 12 / PORCHEVILLE FC 12

### U18

**D3-A**  
59603.2 LES MUREAUX OFC 2 / TRIEL AC 1

**A JOUER LE 09/05/2020**

### FUTSAL

**D1-U**  
54026.1 TRAPPES YVELINES 2 / ASCT 1

### MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

**D2-B**  
50147.2 CHANTELOUP LES V. US 1 / VERNEUIL FOOT 1

**D3-B**  
50271.1 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1  
50271.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3

**D4-B**  
50445.1 MAUREPAS AS 2 / ST CYR AFC 1  
**D5-A**  
50477.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 1/ FONTENAY ST PÈRE US 1

### SENIORS F A 11

**D1-U**  
55003.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 1  
55003.2 TRAPPES ES 1 / ELANCOURT OSC 1

### U18

**D2-B**  
51903.1 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1  
51903.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 2

**D3-A**  
59607.2 MANTES LA VILLE FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

**D3-C**  
59869.2 BEYNES FC 1 / HOUDANAISE REG. FC 1

### U16

**D2-A**  
55245.2 CARRIERES S/S US 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

**D3-C**  
52431.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3  
52407.2 HOUDANAISE REG. FC 1 / MAUREPAS AS 2  
52431.2 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1

**D4-A**  
54759.2 LIMAY ALJ 2 / CARRIERES GRESILLONS 1

**D4-C**  
55166.2 ANDRESY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 1

**D4-D**  
53323.2 MONTF-YVEL-VESGRE 2 / GUYANCOURT ES 2

## U14

<b>D1-U</b> 52759.2	GUYANCOURT ES 1 / LIMAY ALJ 1
<b>D2-A</b> 52802.2	ROSNY S/S USM 1 / CHANTELOUP LES V. US 1
<b>D3-B</b> 52971.1 52939.2	YVELINES-MONTFORT 1 / ELANCOURT OSC 1 YVELINES-MONTFORT 1 / HOUDANAISE REG. FC 1
<b>D4-A</b> 52981.2	HOUDANAISE REG. FC 2 / ENT. GALLY-MAULDRE 1
<b>D5-A</b> 59991.1 60008.1 60021.1	ANDRESY FC 2 / VAUXOISE ES 1 BREVAL LONGNES FC 1 / CHAMBOURCY ASM 1 MANTES USC 1 / HOUILLES SO 2
<b>D5-B</b> 60140.2	LOUVECIENNES AS 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

<b>PHASE 2</b> <b>POULE A</b> 61815.1 61816.1	CARRIERES S/S US 1 / OVILLOISE 1 BAILLY NOISY 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
--	---

## FOOT LOISIR 45 ANS

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.**

<b>POULE A</b> 54597.1	CROISSY US 1 / MEULAN CN 1
---------------------------	----------------------------

<b>POULE B</b> 54628.1 54597.1	TREMBLAY S/MAULDRE 1 / HOUDANAISE REG FC 1 CROISSY US 1 / MEULAN CN 1
--------------------------------------	--

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

### Situation du club de 519112 LIMAY ALJ

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 13/02/2020,  
Considérant que le club n'a pas encore régularisé sa situation financière,

Considérant qu'entre le 13/02/2020 et le 09/03/2020, l'équipe Vétérans 11 a disputé 3 rencontres :

D2-A DU 23/02/2020  
51084.2 MUREAUX O.F.C. LES 11 / LIMAY ALJ 11

D2-A DU 01/03/2020  
51027.2 LIMAY ALJ 11 / VERNEUIL PORTUGAIS 11

D2-A DU 08/03/2020  
51039.2 CROISSY U.S. 11 / LIMAY ALJ 11

Considérant qu'entre le 13/02/2020 et le 09/03/2020, l'équipe Seniors 2 a disputé une rencontre :

D3-A DU 01/03/2020  
50203.2 VILLENES ORGEVAL 1 / LIMAY ALJ 2

Considérant qu'entre le 13/02/2020 et le 09/03/2020, l'équipe Seniors 3 a disputé 2 rencontres :

D6-A DU 01/03/2020  
59328.2 LIMAY ALJ 3 / GARGENVILLE STADE 3

D6-A DU 08/03/2020  
59341.2 LIMAY ALJ 3 / ISSOU AS 2

Par ces motifs,  
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire :

3 points fermes au classement 2019/2010 de l'équipe Vétérans 11  
1 point ferme au classement 2019/2010 de l'équipe Seniors 2  
2 points fermes au classement 2019/2010 de l'équipe Seniors 3

## (COMPTE DISTRICT)

### Situation du club 546286 VELIZY PORTUGAIS

La Commission,  
En application de l'article 3 alinéa 5 du RS du District de Football des Yvelines de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière vis-à-vis du District de Football des Yvelines au plus tard le 17.01.20.  
Considérant que le club a régularisé sa situation le 24.01.2020.  
Considérant qu'entre le 17/01/2020 et le 24/01/2020, l'équipe Seniors CDM équipe 6 a disputé une rencontre :

D2-B DU 19/01/2020  
53446.1 VELIZY F. PORTUGAIS 6 / VOISINS F.C. 5

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 alinéa 5 du RS du District de Football des Yvelines et retire 1 point au classement de l'équipe CDM 6.

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

### REUNION DU 09/03/20

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Pdt), R. PANARIELLO. MME RUPERT, J.VESQUES (CD). P. ALEXANDRE (Vice Président). Y. AVOIRTE (CD)

**Absents excusés** : M. PILLEMONT (CDA). L. JOUBERT.

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## PROCÉDURE « ARRÊTÉS MUNICIPAUX » ARTICLE 20.5.A DU RS DU DYF

5) Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, le club utilisateur dudit terrain doit respecter la procédure suivante :

a) Il doit en informer officiellement, au plus tard le Vendredi précédant la rencontre, avant 12 Heures :

le(s) club(s) adverse(s), par fax ou par courriel, via les adresses de messagerie officielle des clubs (@lpiff.fr),

le District des Yvelines de Football, par fax ou par courriel (administration@dyf78.fff.fr), via l'adresse de messagerie officielle du club, afin de permettre au Secrétariat d'informer les arbitres par Internet.



## COURRIERS

### FUTSAL D2U DU 29/02/2020

#### 55425.2 CHANTELOUP LES V. US 2 / HOUDAN REGION FC 1

Pris note du courrier de CHANTELOUP indiquant qu'un montant de but était endommagé.

**La Commission dit match perdu par erreur administrative 0 point 0 but à CHANTELOUP LES VIGNES pour en attribuer le gain à HOUDAN 3 points 0 but (ART 40.2 DU RS DU DYF et ART 6 du Règlement des compétitions Futsal Seniors).**

### 518241 ROSNY S/SEINE CSM

Courrier de ROSNY nous informant de deux matches le même jour.

**La commission dit match :**

### U16 D4-B DU 19/04/2020

#### 52509.2 ROSNY/SEINE CSM 1 / CARRIERE/ SEINE US 2

Maintenu au 19/04/2020.

Le match

U16 D4-B

#### 52547.2 ROSNY/SEINE CSM 1 / VAUXOISE ES 1

Match à jouer le 12/04/2020 .

### 549943 BOUGIVAL FOOT

Un arrêté municipal de fermeture pour le terrain en herbe durant le mois de mars impacte l'équipe Vétérans D5-C sur 2 matchs. Le club propose les reports suivants :

55377.2 BOUGIVAL FOOT 13 / CARRIERES S/SEINE US 12 au 18.03.20 à 20h15 sur le terrain synthétique.

55351.2 BOUGIVAL FOOT 13 / PORT-MARLY CS 11 au 25.03.20 à 20h15 sur le terrain synthétique.

**La Commission donne son accord sous réserve de l'accord du club adverse avant le vendredi 12h.**

### 560297 FONTENAY LE FLEURY FC

Un arrêté municipal du gymnase Descartes impacte la rencontre de FUTSAL D1 opposant FONTENAY LE FLEURY FC à HERCULES FUTSAL C 1 n°54035.2. Le club propose le report au Mardi 12 Mai à 21h30.

**La Commission dit match à jouer le 21 mars 2020**

### 542459 SARTROUVILLE

Pris note des courriers de SARTROUVILLE FC et HOUILLES AC concernant les matches suivants, étant noté que :

- à la date des rencontres, le 01/03/2020, aucun arrêté municipal n'était encore intervenu pour interdire l'utilisation des terrains sur lesquels elles devaient se dérouler, ce qui correspond à l'information donnée par courriel le 29/02 à 19h16 par la Ville de SARTROUVILLE au SARTROUVILLE F.C., selon laquelle un arrêté d'interdiction allait intervenir,

- l'arrêté du Maire de SARTROUVILLE interdisant l'utilisation des terrains est certes daté du 28/02/2020, mais il n'était à cette date pas entré en vigueur dès lors qu'il n'a été rendu exécutoire, en vertu de

l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le 02/03/2020, date à laquelle il a été affiché, étant rappelé qu'en vertu du principe de non-rétroactivité des actes administratifs, un acte ne peut prendre effet à une date antérieure à celle où il devient exécutoire.

### SENIORS D1 DU 01/03/2020

#### 50002.2 SARTROUVILLE FC 1 / HOUILLES AC 2

Equipes présentes.

Terrain inaccessible.

Pas d'arrêté municipal.

Match non joué.

Article 236 des Règlements Généraux de la F.F.F. :

- tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match,

- tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'Arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain.

**La Commission dit match perdu par pénalité à SARTROUVILLE F.C. (moins 1 point 0 but) pour en attribuer le gain à HOUILLES AC (3 points 0 but).**

### U16 D1 U DU 01/03/2020

#### 52171.2 SARTROUVILLE FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2

Equipes présentes.

Terrain accessible mais indiqué comme étant « Fermé ».

Pas d'arrêté municipal.

Match non joué.

**La Commission dit match perdu par pénalité à SARTROUVILLE F.C. (moins 1 point 0 but) pour en attribuer le gain à VERSAILLES 78 FC (3 points 0 but).**

### U16 D4-B DU 01/03/2020

#### 52508.2 SARTROUVILLE FC 2 / HOUILLES AC 3

Equipe de SARTROUVILLE absente, équipe de HOUILLES présente

Terrain accessible.

Pas d'arrêté municipal.

Match non joué.

**La Commission dit match perdu par forfait à SARTROUVILLE F.C. (moins 1 point 0 but) pour en attribuer le gain à HOUILLES AC (3 points 5 buts).**

### 520105 MESNIL ST DENIS ASL

Pris note du courrier du MESNIL, la commission ne gère pas le foot entreprise.

## DEMANDES

### SENIORS

### D6-A DU 15/03/2020

#### 59331.2 VINSKY FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Plusieurs joueurs présents sur la feuille de match du 01.03.20 ont prévu des vacances en amont à la date du 15.03.20, date à laquelle le match a été remplacé. En accord avec le club de MANTES OLYMPIQUE, le club propose de rejouer la rencontre le 05.04.20.

**Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner son accord.**

## VETERANS

### D5-A DU 12/04/2020

#### 51527.1 JUZIERS FC 12 / AUBERGENVILLE PORT. 11

Cette période correspondant à une fête religieuse importante pour les chrétiens et étant donné qu'au calendrier initial aucun match n'était prévu, certains joueurs ont pris leur billet d'avions pour le Portugal. Demande de AUBERGENVILLE pour jouer la rencontre le 19.04.20.

**Compte tenu du motif invoqué la commission ne peut donner son accord.**

### U18

### D3-B DU 18/03/2020

#### 59763.2 CROISSY US 1 / ETANG ST NOM ES 1

Afin d'éviter de jouer un soir en semaine, demande de ETANG ST NOM pour jouer le Vendredi 1er Mai à 13h (jour férié).

**En attente de l'accord écrit de CROISSY.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

### VETERANS

### D5-D DU 08/03/2020

#### 55389.2 FONTENAY FLEURY F.C. 12 / MONTIGNY LE BX AS 13

Pris note du rapport de MONTIGNY. La commission sanctionne l'équipe de FONTENAY FLEURY FC selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

### U14

### D2-B DU 29/02/2020

#### 52846.2 VERSAILLES 78 FC 4 / BAILLY NOISY SFC 1

Pris note des rapports de VERSAILLES et BAILLY NOISY.

### D3-A DU 29/02/2020

#### 52890.2 HOUILLES S.O. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

Pris note des rapports de HOUILLES SO et BONNIERES FRENEUSE. La commission sanctionne l'équipe de HOUILLES SO selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/03/2020

**Présents** : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec) et VERITE Max.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

#### D3 B

##### 21503756 du 01.03.2020 VOISINS F.C. 2 / COIGNIERES F.C. 1

Réserves de COIGNIERES F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de VOISINS F.C. inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en D1, le 02.02.2020 contre GARGENVILLE STADE (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain VOISINS F.C. 2 / COIGNIERES F.C. 1 - 2 / 1

Débit 43,50€ à COIGNIERES F.C.

### VÉTÉRANS

#### D3 A

##### 21505530 du 01.03.2020 CHAMBOURCY A.S.M. 12 / BREVAL LONGNES F.C. 11

Réserves de BREVAL LONGNES F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de CHAMBOURCY A.S.M. inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en D1, le 09.02.2020 contre AUBERGENVILLE F.C. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain CHAMBOURCY A.S.M. 12 / BREVAL LONGNES F.C. 11 - 1 / 0

Débit 43,50€ à BREVAL LONGNES F.C.

#### D4 B

##### 21505929 du 01.03.2020 VERSAILLES ESTRELA 11 / VILLENES ORGEVAL 12

Réserves de VERSAILLES ESTRELA concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de VILLENES ORGEVAL inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en D3 A, le 26.01.2020 contre ANDRESY F.C. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain VERSAILLES ESTRELA 11 / VILLENES ORGEVAL 12 - 2 / 2

Débit 43,50€ à VERSAILLES ESTRELA

#### D4 B

##### 21505925 du 01.03.2020 HOUILLES A.C. 12 / VESINET F.C. 11

Réserves de VESINET F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de HOUILLES A.C. inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en COUPE DES YVELINES, le 09.02.2020 contre REGION HOUDANAISE 78 R.C. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

Résultat acquis sur le terrain HOUILLES A.C. 12 / VESINET F.C. 11 - 5 / 2

Débit 43,50€ à VESINET F.C.

#### D5 B

##### 21504284 du 01.03.2020 MONTESSON U.S. 2 / ABLIS F.C. SUD 78 1

Rapport écrit de M. l'Arbitre D.Y.F.

Non-reprise du match après la mi-temps, l'équipe d'ABLIS F.C. SUD 78 ne présentant plus que 5 joueurs sur le terrain.

Considérant qu'une équipe réduite à moins de 8 joueurs en cours de partie est déclarée battue par pénalité conformément à l'article 23.2 du Règlement Sportif du D.Y.F.

En conséquence la Commission dit : **Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à ABLIS F.C. SUD 78 1 pour en attribuer le gain à MONTESSON U.S. 2. (3 points, 0 but).**

Courrier de ABLIS F.C. SUD 78 1 relatant le déroulement et l'arrêt de la rencontre par M. l'Arbitre DYF.

Transmis à la Commission de District de l'Arbitrage.

## MATCHES AMICAUX

#### VIROFLAY U.S.M.

U16 contre ASNIERES FC le 8.03.2020 à 13 h au stade des Bertissettes de VIROFLAY

U14 contre VOISINS FC le 7.03.2020 à 14 h au stade des Bertissettes de VIROFLAY.

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 9 mars 2020

**Présents** : MM LOUVEL, INACIO, VIMONT (Pdt), GOMES PEDRO, CORNUAULT

**Excusés** : MM NOYELLE, HOUANT, BALTHAM, MOURAUX (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## NOUVELLE PLATEFORME PLATEAUX

La Commission vous informe de l'ouverture de la campagne d'inscription pour les plateaux jusqu'à la fin de la saison.

La quasi-totalité des clubs possèdent désormais au moins un compte par catégorie, la saisie des inscriptions est donc possible pour tous.

Pour cela, merci de vous rendre sur la plateforme en [cliquant ici](#), et d'utiliser l'onglet « Inscription des équipes ».

La plateforme sera ouverte jusqu'au vendredi 20/03 à 12h00.

## PLATEAUX U6-U7

Tous les plateaux de la phase 3 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

### Phase 3

Liste des inscriptions tardives ou rectifiées

La Commission a essayé dans la mesure du possible de vous répartir sur les plateaux du 21/03.

BOUGIVAL FOOT : 2 équipes  
HOUDANAISE REGION FC : 4 équipes  
VALLEE 78 FC : 3 équipes  
FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes  
CARRIERE GRE AS : 4 équipes  
ECQUEVILLY EFC : 1 équipe au lieu de 2  
TESSANCOURT FC : 2 équipes

### Courriers

#### MORAINVILLIERS SLC

Demande du club pour participer aux plateaux de la fin de saison à compter du 4 avril avec 1 équipe et demande la possibilité de s'inscrire aux plateaux U8/U9 avec 3 joueurs.

La Commission vous invite à procéder à votre inscription via la plateforme adéquat.

Concernant les U8/U9, la Commission vous propose de surclasser 2 U7 (3 maximums) sur la catégorie supérieure (tel que définit dans le règlement)

## PLATEAUX U8-U9

### Phase 3

Tous les plateaux de la phase 3 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

#### Liste des inscriptions tardives ou rectifiées

FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes les 14 & 28/03  
CARRIERE GRE AS : 4 équipes les 7 & 21/03. **Prend la place de FONTENAY LE FLEURY FC sur les deux prochains plateaux.**  
ECQUEVILLY EFC : 3 équipes les 14 & 28 mars  
BEYNES FC : 3 équipes le 14/03

#### Lieux des plateaux fournis par les clubs (9h30)

860 104 : LIMAY ALJ : Stade Fosses Rouges (pelouse synthétique)  
860 106 : MANTOIS 78 FC : Jean Paul David (Pelouse naturelle)  
860 115 : HOUILLES AC : Stade Maurice Baquet (Pelouse naturelle)

### Courriers

#### 860 110 du 29/02/20 : HOUILLES AC

Courrier des responsables de MAISONS LAFFITTE et de MONTESSON US concernant un dysfonctionnement sur l'organisation de ce plateau, qui s'est finalement déroulé à MAISONS LAFFITTE, suite à la fermeture du terrain de HOUILLES. Les clubs visiteurs n'ont pas été informés par le club de HOUILLES AC de la fermeture du terrain. Courrier du club de HOUILLES AC qui explique un problème de communication et présente ses excuses aux clubs.

**La Commission prend note de vos explications et regrette que les clubs n'aient pas été informés le vendredi, ce qui aurait évité des déplacements inutiles.**

**De ce fait la commission vous inflige une amende de 30€ pour non respect par le club recevant des obligations fixées à l'article 20.5 du règlement sportif DYF en cas d'arrêté municipal.**

*MM. GOMES PEDRO & INACIO n'ont pas pris part aux délibérations;*

#### VOISINS FC

Pris note du courrier du responsable de VOISINS concernant l'organisation des plateaux Espoir U8-U9. La Commission étudie la problématique.

## CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10-U11

### Courriers

#### 2 équipes poules C1/C2 du 14/03/20

#### 59077/59143 : LIMAY ALJ 3 4 / ROSNY CSM 1 2

Demande du club de LIMAY ALJ pour jouer ces rencontres à 12h30 en raison d'autres rencontres U11 auparavant.

**Accord de la Commission.**

## CRITERIUM ESPOIR U10-U11

### Infractions éducateurs

CARRIERES S/S US 1 : La Commission, sans explications du club concernant la double fonction de M. BAKAR sur la rencontre du 29/02, considère que M. BAKAR a officié en tant qu'arbitre sur la rencontre et donc il ne pouvait occuper sa fonction d'éducateur. L'équipe est donc en infraction (2ème sur la saison)

## CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12-U13

### Courriers

#### 2 équipes poules B1/B2 du 14/03/20

#### 58541/58618 : VERSAILLES 78 FC 3 4 / CHESNAY 78 FC 2 3

Demande du club de VERSAILLES pour jouer ces rencontres à 12h15 en raison d'une sur-occupation de ses terrains. Refus du CHESNAY 78 FC.

**La Commission vous suggère d'inverser les rencontres. Sans possibilité, elle reportera les rencontres.**

#### Par année poules A1/A2 du 14/03/20

#### 61017/61083 : LIMAY ALJ 2 12 / CHAMBOURCY ASM 1 11

Demande du club de LIMAY ALJ pour jouer ces rencontres à 16h00.

**Accord de la Commission.**

#### Par année poules A1/A2 du 14/03/20

#### 61019/61085 : MAISONS LAFFITTE FC 1 11 / MUREAUX OFC 2 13

Demande du club de MAISONS LAFFITTE pour jouer ces rencontres à 16h00 en raison d'un match U14 auparavant.

**Accord de la Commission.**

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

### Infractions Educateurs

#### VIROFLAY USM 1 : 2ème infraction

Courrier du club expliquant l'absence constatée du 29/02.

**La Commission excuse l'absence de l'éducateur constatée.**

## FESTIVAL FOOT U13

### Tirage

Le dernier tour avant la Finale Départementale du samedi 4 avril prochain s'est déroulé le samedi 7 mars.

Pour consulter les résultats, [Cliquez ici](#)

**La Commission informe tous les clubs qualifiés pour la Finale Départementale, qu'une réunion de présentation obligatoire se déroulera le jeudi 19 mars au siège du District à partir de 18h45.**

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Réunion du 9 mars 2020

### FORFAIT NON AVISÉ

#### U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/02/20

56262 : FONTENAY FLEURY FC 4  
61317 : VAUXOISE ES 2

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/02/20

61184 : VAUXOISE ES 1

#### U13

1er forfait  
Amende : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/02/20

58996 : PECQ US 1

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/02/20

58399 : MUREAUX OFC 3  
61077 : MANTOIS 78 FC 13

Forfait général : 34€  
(Annexe 2 RS DYF)

2 équipes poule C2  
MONTORT/YVELINES 3

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

### PLATEAUX U9

Rappel avant amende  
Plateaux du 29/02/20

870 103 : COIGNÈRES FC (CERNAY LA VILLE, ABLIS SUD, YVELINES US, VESGRE)  
870 111 : ISSOU AS (MEULAN, TESSANCOURT, FEUCHEROLLES)  
860 107 : ST CYR AFC (MAUREPAS, MONTIGNY)  
860 115 : BOUAFLE FLINS ENT (ANDRESY, CHANTELOUP)



## PLATEAUX U8/U9 ESPOIR

Rappel avant amende  
Plateaux du 29/02/20

### Fiche récapitulative

803 : VILLENNES ORGEVAL FC  
804 : ELANCOURT OSC

### Fiche équipe

803 : VILLENNES ORGEVAL FC / SARTROUVILLE FC  
804 : ELANCOURT OSC / GUYANCOURT ES  
805 : MONTESSON US

## U11 ESPOIR INTERDISTRICTS

Amende après rappel au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 RS DYF°  
Rencontres du 0802/20

POISSY AS / RIS ORANGIS US  
PARIS SAINT GERMAIN FC / FLEURY 91 FC

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U12-U13 ESPOIR

Rappel avant amende  
Rencontres du 29/02/20

#### U12

60400 : ELANCOURT OSC 11 / YVELINES-MONTFORT 11  
60336 : TRAPPES ES 12 / CHESNAY 78 FC 11  
60272 : VELIZY ASC 11 / MUREAUX OFC 12

#### U13

60598 : ELANCOURT OSC 1 / HOUILLES AC 1  
60600 : PARIS SG FC 2 / NEAUPHLE PONT. RC 1  
60467 : VOISINS FC 1 / POISSY AS 1  
60469 : CARRIERES GRE AS 1 / SARTROUVILLE FC 1  
60470 : VELIZY ASC 1 / ROSNY CSM 1

#### 60402 : PARIS SG FC 12 / POISSY AS 12

Epreuve de jonglerie non conforme (statique au lieu d'en mouvement).  
Aucun point de bonus attribué.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

### U10-U11 DPTAL

Rencontres du 07/03/20

La Commission demande des explications aux deux clubs concernant la non utilisation de la FMI. Pour ceux ayant déjà envoyé leur rapport, merci de ne pas tenir compte du rappel.

56285 SARTROUVILLE F.C. 2 / ECQUEVILLY E.F.C. 1  
60938 ABLIS SUD 78 FC 1 / PLAISIROIS F.O. 3  
60868 MANTES LA VILLE F.C. 11 / FONTENAY ST PERE AS 11  
56733 HOUDANAISE REGION FC 1 / VALLEE 78 F.C. 1  
56810 HOUDANAISE REGION FC 11 / VALLEE 78 F.C. 11  
57077 GUYANCOURT ES 12 / RAMBOUILLET YVELINES 12  
57208 VIROFLAY U.S.M. 12 / HOUDANAISE REGION FC 12

YVELINES FOOTBALL N° 1646

59133 HOUILLES S.O. 2 / CONFLANS F.C. 3  
59067 HOUILLES S.O. 3 / CONFLANS F.C. 4  
60666 ST ARNOULT F.C. 78 2 / MAGNY 78 F.C. 2

Rencontres du 29/02/20  
Amendes (Annexe 2 RS DYF)

#### 56263 SARTROUVILLE F.C. 2 / BOUGIVAL FOOT 2

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 60779 VILLENNES ORGEVAL 1 / AUBERGENVILLE F.C. 1

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### FEUCHEROLLES USA 1 / HOUILLES S.O. 1

Amende : 30€ à FEUCHEROLLES USA 1 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à HOUILLES S.O. 1 (non production d'un rapport demandé)

#### 56623 FEUCHEROLLES USA 11 / HOUILLES S.O. 11

Amende : 30€ à FEUCHEROLLES USA 11 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à HOUILLES S.O. 1 (non production d'un rapport demandé)

#### 56853 CHATOU AS 2 / HOUILLES A.C. 2

Amende : 30€ à CHATOU AS 2 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à CHATOU AS 2 (non production d'un rapport demandé)

#### 56919 CHATOU AS 12 / HOUILLES A.C. 12

Amende : 30€ à CHATOU AS 12 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à CHATOU AS 12 (non production d'un rapport demandé)

#### 56989 GUYANCOURT ES 2 / PARIS ST GERMAIN FC 2

Amende : 30€ à GUYANCOURT ES 2 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à PARIS ST GERMAIN FC 2 (non production d'un rapport demandé)

#### 57119 VERSAILLES 78 FC 3 / MARLY LE ROI U.S. 2

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à MARLY LE ROI U.S. 2 (non production d'un rapport demandé)

#### 57185 VERSAILLES 78 FC 13 / MARLY LE ROI U.S. 12

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à MARLY LE ROI U.S. 2 (non production d'un rapport demandé)

#### 59113 ETANG ST NOM ES 3 / CHESNAY 78 F.C. LE 3

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 59047 ETANG ST NOM ES 4 / CHESNAY 78 F.C. LE 4

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 60708 FONTENAY FLEURY FC 2 / COIGNIERES F.C. 1

Amende : 20€ à COIGNIERES FC (non production d'un rapport demandé)

Amende : 30€ à COIGNIERES FC (1ère non utilisation FMI)

#### 60710 ST ARNOULT F.C. 78 1 / ST CYR AFC 1

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 60640 PERRAY FOOT. ES 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 2

Amende : 30€ à PERRAY FOOT. ES 2 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à PERRAY FOOT. ES 2 (non production d'un rapport demandé)

#### 60642 FONTENAY FLEURY FC 3 / COIGNIERES F.C. 2

Amende : 20€ à COIGNIERES FC (non production d'un rapport demandé)  
Amende : 30€ à COIGNIERES FC (1ère non utilisation FMI)

#### 60644 ST ARNOULT F.C. 78 2 / ST CYR AFC 2

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

## U12-U13 DPTAL

Rencontres du 29/02/20

#### 58918 ST ARNOULT F.C. 78 1 / COIGNIERES F.C. 1

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 61012 MUREAUX O.F.C. LES 2 / LIMAY ALJ 2

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 61074 HOUILLES S.O. 11 / CARRIERES GRESILLONS 12

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 61078 MUREAUX O.F.C. LES 13 / LIMAY ALJ 12

Amende : 30€ aux deux clubs (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ aux deux clubs (non production d'un rapport demandé)

#### 58108 MARLY LE ROI U.S. 12 / VELIZY ASC 12

Amende : 30€ à MARLY LE ROI U.S. 12 (1ère non utilisation FMI)  
Amende : 20€ à MARLY LE ROI U.S. 12 (non production d'un rapport demandé)

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

### U10-U11 DPTAL

Rencontres du 29/02/20  
1er rappel

56263 SARTROUVILLE F.C. 2 / BOUGIVAL FOOT 2  
60779 VILLENNES ORGEVAL 1 / AUBERGENVILLE F.C. 1

### U12-U13 DPTAL

Rencontres du 29/02/20  
1er rappel

58918 : ST ARNOULT F.C. 78 1 / COIGNIERES F.C. 1  
61012 : MUREAUX O.F.C. LES 2 / LIMAY ALJ 2  
61078 : MUREAUX O.F.C. LES 13 / LIMAY ALJ 12

## ANOMALIES FEUILLES DE MATCHES

### U10-U11 DPTAL

Rencontres du 29/02/20  
Annexe 2 RD DYF

#### 57119 : VERSAILLES 78 FC 3 / MARLY LE ROI U.S. 2

Amende : 56€ au club de MARLY LE ROI US (7\*8€ pour licences manquantes)

#### 57185 : VERSAILLES 78 FC 13 / MARLY LE ROI U.S. 12

Amende : 56€ au club de MARLY LE ROI US (7\*8€ pour licences manquantes)

#### 60708 : FONTENAY FLEURY FC 2 / COIGNIERES F.C. 1

Amende : 56€ au club de COIGNIERES FC (7\*8€ pour licences manquantes)

#### 60642 : FONTENAY FLEURY FC 3 / COIGNIERES F.C. 2

Amende : 56€ au club de COIGNIERES FC (7\*8€ pour licences manquantes)

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du 5 Mars 2020

**Présents** : Jean-François DUPONT (Pdt), Laura BOCHER, Valérie LAURENT, Christophe CHAPPUIS, Jean-Pierre DENIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

Le Samedi 14 Mars 2020, le Voisins Football Club et le District des Yvelines, via sa commission du Football féminin et en collaboration avec la Mairie de Voisins-le-Bretonneux, accueillera l'opération « Mesdames, franchissez la barrière ! ».

Cette matinée découverte orchestrée par la Fédération Française de Football pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive à travers toute la France vise à développer l'implication des femmes dans le football et à les accompagner dans leur prise de fonctions.

Au programme :

- Festifoot féminin des U6 aux U11
- réunions d'informations
- ateliers découvertes ouverts à toutes.

Accueil 8H30 au stade du Grand Pré,  
Avenue du Grand Pré,  
78960 Voisins-le-Bretonneux.

**MERCI À TOUS LES CLUBS PARTICIPANTS D'INVITER  
LES MAMANS, ACCOMPAGNATRICES ET JOEUSES U18 F À  
SENIORS F QUI SOUHAITENT S'INVESTIR !!**

## PLATEAU FOOT A 5 TOUTES CATEGORIES

Les plateaux de football à 5 de la 4ème phase sont publiés.

Vous pouvez les consulter en [cliquant ici](#).

## COURRIER

### SARTROUVILLE FC

A la lecture de la feuille de plateau U15 F à 5 du 7 mars 2020 à Sartrouville et au courrier joint par le club, la Commission demande au club de BAILLY NOISY SFC des explications sur la participation de 2 joueuses U16 F et 1 U12 F. **pour jeudi 12 mars 2020 12H00 au plus tard.**

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1er rappel

### CRITERIUM SENIORS F A 7

#### **CRITERIUM DU 29/02/2020**

22313796 SARTROUVILLE FC / VALLEE 78 FC

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

FILLOFOOT du 01/02/2020 MARLY LE ROI US  
FILLOFOOT du 29/02/2020 POISSY AS  
U11F A 5 du 25/01/2020 PARIS SAINT GERMAIN

## FORAITS AVISES

### 1ER FORAIT

U11 F

#### **CRITERIUM DU 07/03/2020**

22305280 MANTOIS FC 78

## CHALLENGE DEPARTEMENTAL UII F

Les plateaux se dérouleront le 28/03/2020 sur le site du premier nommé.

### POULE A

#### **TRAPPES ES**

PARIS SAINT GERMAIN FC  
MAUREPAS AS  
GUYANCOURT ES  
RAMBOUILLET YVELINES FC

### POULE B

#### **MONTIGNY LE BTX AS**

MANTOIS 78 FC  
VOISINS FC  
MARLY LE ROI US  
POISSY AS

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

REUNION DU 02/03/2020

**PRESENTS** : MM. J-P LEDUC (Pdt), J. VESQUES (CD), R. PANARIELLO, L. JOUBERT

**EXCUSES**: Mmes PASIERB, VESQUES, MM. P. LETOUZEY (CDA), G. FAURE, A. PANARIELLO, F. BERG, J-M RUBANY

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

### LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

## CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La commission est à la recherche d'équipes pour organiser le critérium FUTSAL U12-U13 ainsi que des créneaux de gymnases. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à raison de 2 équipes maximum par club.

## DEMI-FINALES

### U12

#### PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASE COSEC LE BEL AIR  
16 BOULEVARD DE LA PAIX  
78100 ST GERMAIN EN LAYE

**DIMANCHE 5 AVRIL 2020**

**DURÉE DU PLATEAU LA JOURNÉE**

**RESPONSABLE : ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90**

#### POULE A

POISSY AS  
LIMAY ALJ  
MANTOIS 78 FC  
PLAISIROIS FO

#### POULE B

MONTIGNY LE BTX AS  
ENT. GALLY-MAULDRE  
VELIZY ASC  
FONTENAY LE FLEURY FC

### U13

**PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE**  
GYMNASE CHRISTIAN MARTY  
17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE  
78117 TOUSSUS LE NOBLE

**DIMANCHE 12 AVRIL 2020**

**DURÉE DU PLATEAU LA JOURNÉE**

**RESPONSABLE : Jean-Pierre LEDUC 06 25 65 32 11**

#### POULE A

ELANCOURT OSC  
POISSY AS  
NEAUPHLE 78 RC  
ENT. MONTFORT-YVEL.

#### POULE B

ST GERMAIN EN LAYE FC  
LIMAY ALJ  
MONTESSON US  
CROISSY US

### U14

#### PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE

GYMNASE COSEC LE BEL AIR  
16 BOULEVARD DE LA PAIX  
78100 ST GERMAIN EN LAYE

**SAMEDI 4 AVRIL 2020**

**DURÉE DU PLATEAU LA JOURNÉE**

**RESPONSABLE : ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90**

#### POULE A

ST GERMAIN EN LAYE FC 1  
FONTENAY LE FLEURY FC  
PLAISIROIS FO  
VELIZY ASC

#### POULE B

ST GERMAIN EN LAYE FC 2  
LIMAY ALJ  
YVELINES US  
HOUDANAISE REG.

### U16

#### PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET  
RUE CHARLES TELLIER  
78250 LIMAY

**SAMEDI 4 AVRIL 2020**

**DURÉE DU PLATEAU LA JOURNÉE**

**RESPONSABLE : Nathalie PASIERB - 06 35 56 69 31**

#### POULE A

VIROFLAY USM 1  
PLAISIROIS FO  
CARRIERES S/S US  
CONFLANS FC

#### POULE B

VIROFLAY USM 2  
FONTENAY LE FLEURY FC  
MANTES LA VILLE FC  
POISSY AS

### PROCHAINE REUNION VENDREDI 20 MARS 2020

## COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 4 MARS 2020

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### ➤ INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a informé le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
  - . le 24 et 31/1 et le 3/2, à TRAPPES, sur le thème : « **Travailler son argumentaire - savoir convaincre son interlocuteur : subventionneurs, partenaires, adhérents, dirigeants, ...** »
  - . le 29/1, à TRAPPES, sur le thème : « **Méthodologie de projet** »
  - . le 26/2, à TRAPPES, sur le thème : « **Mieux communiquer entre acteurs associatifs** »
- ✓ le 27/1 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 29/1, au siège du District : **Rencontre avec le nouveau Président et le Directeur Sportif du SARTROUVILLE F.C.**
- ✓ le 30/1, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Tirage au sort des différentes Coupes des Yvelines**
- ✓ le 1<sup>er</sup>/2, à MANTES-LA-VILLE : **Réunion organisée à la suite des graves agissements répréhensibles d'un Dirigeant du F.C. MAGNANVILLE à l'égard d'un ou plusieurs licenciés** (réunion organisée avec le club, les parents de jeunes licenciés du club et la participation active du Comité Ethique et Sport, en présence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (D.D.C.S.) et du Président du District)
- ✓ le 3/2, à la Préfecture des Yvelines : **Réunion d'échanges avec la D.D.C.S. des Yvelines et les autres Présidents des Comités Sportifs Départementaux**
- ✓ le 6/2, au siège de la Ligue : **Soirée des Sections Sportives Scolaires, avec remise de dotations de matériel pédagogique**
- ✓ le 7/2, à VERSAILLES : **Audition par la D.D.C.S. des Yvelines à propos du F.C. MAGNANVILLE**
- ✓ le 8/2, au siège du District : **Module du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeant(e)s : « Accompagner une équipe U 6 à U 13 »** le matin, suivi d'un module facultatif au choix, l'après-midi (U 6 / U 9 : **cas pratique d'organisation d'un plateau ou U 10 / U 13 : cas pratique d'organisation d'une rencontre** (feuille de match papier ou F.M.I. organisation d'un Festifoot).
- ✓ **Rassemblements InterDistricts, à Morfondé** : le 12/2 : U 14 G et le 13/2 : U 14 F
- ✓ le 13/2, à CLAIREFONTAINE : **Rencontre avec le Dr Pascal MAILLE, à propos des actions envisagées par la Commission Médicale du District**
- ✓ le 22/2, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 24/2, au Collège Jules Verne, aux MUREAUX : **Remise des écussons aux élèves de la classe Arbitrage.** Mme Stéphanie



FRAPPART, Arbitre Internationale, était présente lors de cet évènement, ce dont le Comité a tenu à la remercier

- ✓ le 25/2, au siège du District : **Rencontre avec M. Jérôme OURCEYRE, Secrétaire Général de l'A.O. BUC FOOTBALL, à propos de la réglementation applicable aux clubs de Football d'Entreprise évoluant en compétitions Libres**
- ✓ le 26/2, au siège du District : **Réunion avec la D.D.C.S. des Yvelines, à propos de la prévention des violences sexuelles dans le sport**

#### ➤ NOMINATION DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2019 / 2020

Le Comité a complété la composition de la Commission du Football Féminin.

#### ➤ LES SUITES DE LA RENCONTRE DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENTS DE CLUBS YVELINOIS, DU 11/11/2020, A CLAIREFONTAINE

Il a été rappelé qu'il s'agissait avant tout **d'écouter les Présidents de clubs** sur 2 sujets très « ouverts » les concernant très directement : **Comment retrouver la convivialité et la sportivité sur et autour des terrains ?**

et **Comment le District peut-il aider les clubs dans leur quotidien ?**  
Comme annoncé, il a été établi **une synthèse** de ce que les clubs ont exprimé, synthèse dont le Comité de Direction a pris acte et qui sera très prochainement diffusée vers les clubs.

Des **Groupes de travail** seront ensuite mis en place **pour donner une suite concrète** à ce qui s'est avéré être une concertation très fructueuse.

Il est vivement souhaité que, le moment venu, des Présidents de clubs se portent candidats pour faire partie de ces Groupes de travail et le District les remercie vivement par avance de leur concours.

#### ➤ CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Le Comité a constitué la Commission de surveillance des opérations électorales en vue de l'Assemblée Générale du 13/6 au cours de laquelle il y aura lieu à l'élection des membres du Comité de Direction pour la mandature 2020 / 2024.

#### ➤ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point, d'une part des **diverses formations techniques** organisées par le District, et d'autre part des opérations de **détections / sélections**.

#### ➤ L'ARBITRAGE

Le Comité a fait le point de l'activité **de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.)**.

Il a été constaté que le nombre des Arbitres du District était en légère augmentation. Un point a été fait sur les différents **groupes de travail** qui avaient été mis en place par la C.D.A..

Par ailleurs, le Comité a donné son accord pour que soit organisée

une **dernière session de contrôle des connaissances et de test physique** pour les jeunes Arbitres, dès lors que seulement 2 sessions au lieu de 3 avaient été organisées.

Il a en outre pris acte de ce que 18 clubs avaient été déclarés, à la date du 31/1/2020, en infraction au regard de leurs obligations en matière de Statut de l'Arbitrage

#### ➤ NOMINATIONS D'ARBITRES

Le Comité a procédé à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, de **14 candidats Arbitres** admis à l'issue de la 3<sup>ème</sup> et dernière session de formation initiale des Arbitres de Football à 11. Ils seront très rapidement désignés - certains l'ont déjà été - pour l'examen pratique à l'issue duquel ils seront désignés sur les compétitions du District.

#### ➤ LA DECISION DE LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL DES 27/11 ET 4/12/2019

Le Comité est revenu sur la décision prise les 27/11 et 4/12/2019 par la Commission Régionale d'Appel de la Ligue, concernant les sanctions infligées à un club Yvelinois pour une **fraude sur identité**, notamment le déclassement de l'équipe et donc sa rétrogradation en fin de saison.

En appel, la Commission Régionale d'Appel a souligné que :

*- les faits de fraude, qui sont d'une extrême gravité, sont en totale contradiction avec les exigences de probité et d'honneur inhérentes aux activités physiques et sportives, et ont pour conséquences de rompre la régularité de la compétition et l'équité d'un Championnat,*  
*- les instances fédérales doivent, à tout niveau et à tout instant, avec fermeté et sans compromis, défendre les valeurs de respect que tente de véhiculer le Football, valeurs qui sont mises à mal par ces faits de fraude totalement inadmissibles.*

Mais **contre toute attente**, la Commission Régionale d'Appel a estimé, au regard « *des conséquences sur l'équipe première du club, que la mise hors compétition de l'équipe 2 Seniors (du club) telle qu'envisagée par la Commission de 1<sup>ère</sup> instance serait manifestement disproportionnée* ».

La Commission Régionale d'Appel a ainsi, notamment, annulé le déclassement de l'équipe concernée, pour le remplacer par un retrait de 12 points au classement, **décision pas du tout en cohérence avec les principes affirmés par la Commission dans sa motivation, ce qui constitue un très mauvais signal** envoyé vers les clubs car **elle banalise la fraude sur identité**.

Le Comité a réaffirmé ne pouvoir se reconnaître dans cette décision, **qui ne se fonde pas sur les valeurs que les instances du Football ont le devoir de défendre**.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON était intervenu à ce sujet lors du Comité de Direction de la Ligue du 27/11/2020 pour exprimer son désaccord sur cette décision et un communiqué, intitulé « **Incompréhensible et dangereux** », a ensuite été publié le **4/2 dans le N° 1641 du journal numérique « Yvelines Football »**, afin que les clubs Yvelinois soient informés de la position du District à ce sujet.

#### ➤ L'ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGGRAVATION, PAR LA LIGUE, DU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE

Lors de la réunion du Comité de Direction du 16/10/2020, le Président Jean-Pierre MEURILLON avait rappelé que le **Statut Fédéral de l'Arbitrage**, qui fixe le nombre d'Arbitres que les clubs ont l'obligation de mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue en fonction du niveau auquel évolue leur équipe première **est aggravé par la Ligue pour les clubs de la Ligue et de ses Districts**. Et lorsque l'équipe du club qui détermine ses obligations accède en Division supérieure, le club doit, **dès la saison suivante**, satisfaire, sous peine de sanctions sportives et financières, aux obligations nouvelles correspondant à la Division à laquelle il accède.

Dès lors que les obligations des clubs Franciliens sont **plus contraignantes que celles fixées par le Statut Fédéral**, il estimait qu'il pouvait être envisagé que l'obligation supplémentaire par rapport au Statut Fédéral soit applicable aux clubs accédants, **non pas la saison d'accession mais la saison suivante**.

L'aggravation du Statut Fédéral étant de la compétence de l'Assemblée Générale de la Ligue, les conditions de mise en œuvre de cette aggravation relèvent également de sa compétence et rien ne l'empêche d'instaurer un système permettant de passer, de façon progressive, d'un niveau d'obligations à un autre.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON avait donc suggéré que la Ligue puisse, en concertation avec ses Districts, engager une réflexion sur cette question et il avait présenté succinctement le principe de ce projet lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 7/10/2020.

Il en a à nouveau parlé lors du Comité de Direction de la Ligue du 27/11/2020 mais il a obtenu une réponse négative, la Ligue estimant que le Statut Fédéral de l'Arbitrage ne permettait pas de recourir à une telle mesure.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON **ne partage pas cet avis**, mais ne peut malheureusement que prendre acte de la position de la Ligue, qui n'est pas celle qui serait favorable aux clubs.

**C'est, selon lui, une occasion manquée de faciliter la tâche des clubs ...**

#### ➤ LA PARTICIPATION, EN COMPETITIONS LIBRES, D'EQUIPES DE CLUBS DE FOOTBALL D'ENTREPRISE

Selon le Statut du Football Diversifié, les clubs de Futsal, de Football Loisir ou d'Entreprise ne peuvent évoluer dans les compétitions dites Libres, mais les clubs de Football d'Entreprise peuvent, sur décision du Comité de Direction de la Ligue, opérer dans **toutes ou certaines compétitions de District** réservées aux clubs Libres.

Le Règlement du Championnat de Ligue des Anciens prévoit que l'épreuve est réservée à des équipes dont tous les joueurs sont titulaires d'une licence Libre Vétérane ou Football d'Entreprise Vétérane et appartiennent à des clubs Libres ou de Football d'Entreprise. On peut donc légitimement supposer que le Comité de Direction de la Ligue a décidé d'autoriser les clubs de Football d'Entreprise à opérer en compétitions Libres, ce qui n'est toutefois possible que dans **toutes ou certaines compétitions de District** », mais **en aucun cas aux compétitions de Ligue**.

Interrogée par AUBERGENVILLE F.C., qui évolue dans le Championnat de D 1 des Anciens où joue également un club de Football d'Entreprise, la Ligue a, le 14/1/2020, répondu que le

Règlement du Championnat de Ligue des Anciens prévoyant que l'épreuve est réservée à des équipes dont les joueurs sont titulaires d'une licence Vétéran Libre ou Football d'Entreprise et appartiennent à des clubs Libres ou de Football d'Entreprise, ledit Championnat « **n'est pas une compétition dite Libre** ».

La Ligue estime en conséquence qu'une équipe d'un club de Football d'Entreprise **peut accéder**, du Championnat de D 1 des Anciens **au Championnat des Anciens de Régional 3**.

L'A.O. BUC FOOTBALL, actuellement classée 2<sup>ème</sup> du Championnat des Anciens de D 1 derrière le club de Football d'Entreprise, a interrogé la F.F.F. pour savoir **si une équipe d'un club de Football d'Entreprise peut ou non accéder d'un Championnat de District en Championnat Libre Régional 3**.

**La réponse de la Fédération est attendue.**

A noter que dès le 25/10, le Président Jean-Pierre MEURILLON avait transmis à la Ligue un document relatif à la participation de clubs de Football d'Entreprise à des compétitions Libres, au regard des dispositions du Statut du Football Diversifié et avait suggéré d'anticiper pour que la question soit examinée et traitée sans attendre la fin de la saison.

Faute de réponse, il a abordé la question lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 27/1/2020, où il a appris la teneur de la réponse qui avait été faite à AUBERGENVILLE F.C. et dont il n'avait même pas reçu copie.

### ➤ LES FINANCES

Le Comité a fait le point sur les relevés clubs. 6 clubs étaient encore débiteurs avant la date limite de paiement précédant la mise en œuvre de la sanction de retrait de points, mais 2 ont réglé les sommes dues au District. 1 club n'évoluant qu'en compétitions de District reste débiteur.

S'agissant des 3 clubs qui n'évoluent qu'en compétitions régionales et du club qui évolue, d'une part en compétitions de Ligue et d'autre part, en compétitions de District, le Comité de Direction de la Ligue a été saisi lors de sa réunion du 27/1/2020 pour qu'il décide de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle qu'elle est prévue par l'article 3.8.1 de son Règlement Sportif Général.

### ➤ LE FOOTBALL D'ANIMATION

A été évoquée la formation qui s'est déroulée le 8/2, en l'occurrence le module du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeant(e)s : « **Accompagner une équipe U 6 à U 13** » le matin, suivi d'un module facultatif au choix, l'après-midi (U 6 / U 9 : cas pratique d'organisation d'un plateau ou U 10 / U 13 : cas pratique d'organisation d'une rencontre (feuille de match papier ou F.M.I. organisation d'un Festifoot).

Par ailleurs, après qu'il ait été rappelé que la Commission de Développement Informatique du District, en lien avec la Commission du Football d'Animation, avait mis en place une **nouvelle plateforme pour les plateaux U 6 à U 9** en vue de faciliter la réalisation des-dits plateaux, les conditions de son fonctionnement en ont été explicitées.

### ➤ LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le Comité de Direction avait été informé, le 22/1, de ce que la Journée Nationale des Débutants aurait lieu les samedi 20 et dimanche 21/6, à CLAIREFONTAINE, sous réserve toutefois de l'accord qui était alors attendu du Centre National du Football, en fonction du programme de l'Equipe de France dans le cadre de l'Euro 2020, alors en cours de mise au point.

Un accord a été obtenu du Centre National du Football, le 3/2, pour les 20 et 21/6, mais il a alors été indiqué au District qu'à cette période, les travaux sur la zone où est organisé le stationnement, auraient débuté et qu'il faudrait donc envisager une autre solution pour le parking, par exemple au Domaine de la Voisine, en prévoyant la sécurité nécessaire.

**Une telle organisation, déjà étudiée la saison dernière, n'est pas envisageable dans des conditions de sécurité satisfaisantes.**

La Journée Nationale des Débutants aura donc lieu au stade du Bout des Clos, à MAUREPAS, en fonction du nombre de participants, **soit le dimanche 21/6, soit le samedi 20/6 et le dimanche 21/6.**

### ➤ LE FOOTBALL FEMININ

Le Comité a à nouveau fait le point de **la pratique féminine des jeunes à effectif réduit** (Foot à 4 : U 6 F à U 9 F, Foot à 5 : U 11 F à U 15 F à 5. Un point a également été fait sur la phase qualificative du Festival U 13 F.

### ➤ LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

#### ↳ La campagne 2019 / 2020

Le logiciel d'autodiagnostic et de candidature n'ayant **pas été accessible durant plusieurs semaines, la date butoir** de dépôt, via Footclubs, des candidatures pour les clubs de niveau régional et départemental, initialement fixée au 31/10, avait été **repoussée au 20.02.2020**.

11 dossiers de candidature au Label Jeunes ont été déposés, mais tous les clubs candidats ne sont pas éligibles à la Labellisation. Les visites vont être programmées.

Par ailleurs, la date limite pour le dépôt des **candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football est fixée au 15/3/2020**.

#### ↳ La remise des Labels de la saison 2018 / 2019

Il a été fait le point des dates des remises **officielles du Label Jeunes et du Label des Ecoles Féminines de Football** au sein de chaque club, le but étant de **valoriser leur attribution**.

### ➤ LES EFFECTIFS DE LICENCIES

Le District comptait, au 1<sup>er</sup>/3/2020, **39 891 licencié(e)s**, soit 1 171 de moins qu'au 1<sup>er</sup>/3/2019 (41 062). La baisse globale atteint donc **2,85 %**.

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont **en baisse**, à l'exception des U 18, des U 16, des U 14 et des U 12.

La baisse reste particulièrement importante pour les catégories U 20 (- 119 licenciés, soit - 23,99 %) et U 19 (- 255 licenciés, soit - 41,46 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 20,05 %) puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup>/3/2020, 2 575 licenciées, contre 2 145 au 1<sup>er</sup>/3/2019 et 2 181 à la fin de la saison 2018 / 2019.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de - 604 licencié(e)s, soit - **3,33 %**.

On notera toutefois que la baisse est de 886 licences pour les joueurs (- 5,16 %) alors que la hausse est de 282 licences pour les joueuses (+ 28,72 %).

Le nombre des « **encadrants** » est en légère hausse (+ 2,47 %) au 1<sup>er</sup>/3/2020 (4 524 contre 4 415 au 1<sup>er</sup>/3/2019) dont + 2,07 % pour les Dirigeant(e)s et + 4,58 % pour les Educateurs Fédéraux, les Animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

On notera qu'au 1<sup>er</sup>/3/2020, le District **comptait 96,01 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente**.

Au 1<sup>er</sup>/3/2019, ce pourcentage atteignait 103,12 %.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**,

à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**,

La Ligue, de son côté, comptait au 27/1/2020, **265 039 licencié(e)s**, soit 7 405 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (272 444 licencié(e)s).

La baisse globale est, à cette date, de **2,72 %**.

Prochaine réunion du Comité de Direction :  
le mercredi 22 avril 2020

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 10/03/20

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts							
<b>D1</b>				<b>D3A</b>				<b>D4B</b>				<b>D5C</b>				<b>D6C</b>										
AUBERGENVILLE F.C 1	26	22	26,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	29	22	29,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	7	20	7,7	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	22	31,0	3					20	0,0	6
BAILLY NOISY SFC 1	25	22	25,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	21	21	22,0	6	BUC FOOT AO 1	29	20	31,9	3	BUC FOOT AO 2	10	20	11,0	6					20	0,0	6
BOIS D'ARCY A.S. 1	16	22	16,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	45	22	45,0	1	ISSOU AS 1	15	20	16,5	6	ELANCOURT O.S.C. 2	19	22	19,0	6					20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	12	21	12,6	6	GARGENVILLE STADE 2	21	22	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	50	19	57,9	0	HOUDANAISE REGION FC 2	15	22	15,0	6					20	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	33	22	33,0	3	HOUILLES S.O. 1	16	22	16,0	6	HOUILLES A.C. 3	12	20	13,2	6	MAGNY 78 F.C. 1	29	22	29,0	6					20	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	25	22	25,0	6	LIMAY ALJ 2	24	22	24,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	13	20	14,3	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	33	22	33,0	3					20	0,0	6
HARDRICOURT US 1	24	22	24,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	20	22	20,0	6	MAUREPAS AS 2	12	20	13,2	6	MONTIGNY LE BX AS 3	33	22	33,0	3					20	fft	fft
HOUILLES A.C. 2	15	22	15,0	6	PECQ US LE 2	16	20	17,6	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	25	20	27,5	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	12	21	12,6	6					20	0,0	6
MAUREPAS AS 1	23	22	23,0	6	PORCHEVILLE FC 1	34	22	34,0	3	NEAUPHLE-PONT. 3	23	20	25,3	6	ST ARNOULT FC 78 1	43	22	43,0	1					20	0,0	6
PECQ US LE 1	33	21	34,6	3	SARTROUVILLE F.C. 2	29	22	29,0	6	ST CYR AFC 1	17	19	fft	fft	VERRIERE F.C. LA 1	12	21	12,6	6					20	fft	fft
SARTROUVILLE F.C. 1	30	22	30,0	3	ST GERMAIN EN LAYE 1	36	22	36,0	3	VELIZY ASC 2	12	20	13,2	6	VILLEPREUX F.C. 2	20	22	20,0	6					20	fft	fft
VOISINS F.C. 1	28	22	28,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	30	21	31,4	3	VIROFLAY U.S.M. 1	22	20	24,2	6	YVELINES U.S. 1	16	22	16,0	6							
<b>D2A</b>				<b>D3B</b>				<b>D5A</b>				<b>D6A</b>														
AUBERGENVILLE F.C 2	22	22	22,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	25	22	25,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	17	20	18,7	6	ANDRESY F.C. 2	6	21	6,3	6							
CARRIERES S/SEINE US	14	21	14,7	6	COIGNIERES F.C. 1	20	22	20,0	6	ECQUEVILLY E.F.C. 1	16	20	17,6	6	MANTAIS A.C. 1	16	22	16,0	6							
CHATOU AS	38	22	38,0	3	CROISSY U.S. 1	13	22	13,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	28	20	30,8	3	BONNIERES FRENEUSE 2	10	21	10,5	6							
CONFLANS F.C.	27	22	27,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	11	22	11,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	13	20	14,3	6	GARGENVILLE STADE 2	17	22	17,0	6							
EPONE USBS	30	21	31,4	3	GUYANCOURT ES 2	28	21	29,3	6	MAURECOURT F.C. 1	14	20	15,4	6	ISSOU A.S. 1	3	20	3,1	6							
HARDRICOURT US	34	22	34,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	17	22	17,0	6	MANTES U.S.C. 1	19	20	20,9	6	LIMAY A.L.J. 3	7	21	7,0	6							
MANTOIS 78 FC	16	22	16,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	12	22	12,0	6	MAULOISE U.S. 2	11	20	12,1	6	MANTES LA VILLE FC 1	8	22	8,0	6							
PLAISIROIS F.O.	27	22	27,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	23	22	23,0	6	MEZIERES A.J. 2	18	20	19,8	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	10	22	10,0	6							
RAMBOUILLET YVELINES	34	22	34,0	3	PLAISIROIS F.O. 2	19	21	19,9	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	21	20	23,1	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	6	22	6,3	6							
ROSNY S/SEINE C.S.M.	27	22	27,0	6	TRAPPES E.S. 3	19	22	19,0	6	TRIEL AC 2	33	20	36,3	3	PORCHEVILLE F.C. 2	16	21	16,0	6							
VALLEE 78 F.C.	17	22	17,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	17	22	17,0	6	VERNOLITAIN STADE 1		20	0,0	6	VAUXOISE E.S. 2	8	22	8,8	6							
VELIZY ASC	27	22	27,0	6	VOISINS F.C. 2	15	22	15,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	15	20	16,5	6	VINSKY F.C. 1	11	20	12,1	0							
<b>D2B</b>				<b>D4A</b>				<b>D5B</b>				<b>D6B</b>														
CHANTELOUP LES V. US 1	27	22	27,0	6	ANDRESY F.C. 1	23	21	24,1	6	ABLIS FC SUD 78 1	11	18	13,4	6	COIGNIERES F.C. 2	9	21	9,4	6							
GUYANCOURT ES 1	34	22	34,0	3	BONNIERES FRENEUSE 1	23	21	24,1	6	BOUGIVAL FOOT 1	20	19	23,2	6	CELLOIS CS 1	4	21	6,3	6							
HOUDANAISE REGION FC 1	21	22	21,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	28	21	29,3	6	CARRIERES S/SEINE US 2	13	20	14,3	6	DIX SEPT TOURNANTS 1	6	22	9,0	6							
MAGNANVILLE FC 1	28	22	28,0	6	CONFLANS F.C. 3	20	20	22,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	13	19	15,1	6	ELANCOURT O.S.C. 3	9	22	16,0	6							
MAULOISE U.S. 1	38	22	38,0	3	EPONE USBS 2	11	22	11,0	6	CHATOU AS 3	20	20	22,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	16	22	19,0	6							
MONTESSON U.S. 1	28	22	28,0	6	HOUILLES S.O. 2	14	22	14,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	18	20	19,8	6	FOURQUEUX FOOT O.M.S.1	19	22	17,0	6							
MONTIGNY LE BX AS 1	30	22	30,0	3	MAGNANVILLE FC 2	16	22	16,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	20	19	23,2	6	GAZERAN 1	17	22	2,0	6							
NEAUPHLE-PONT. 2	23	22	23,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	40	21	41,9	1	CROISSY U.S. 2	22	19	25,5	6	PERRAY FOOT. ES 1	2	21	9,4	6							
TRAPPES E.S. 2	28	22	28,0	6	MEZIERES A.J. 1	12	22	12,0	6	FEUCHEROLLES USA 1		17	fft	fft	PLAISIROIS F.O. 3	9	22	10,0	6							
VERSAILLES 78 FC 3	32	22	32,0	3	TRIEL AC 1	30	22	30,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	20	19	23,2	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	10	21	35,6	3							
VERNEUIL S/SEINE US 1	42	22	42,0	1	VAUXOISE ES 1	24	22	24,0	6	MONTESSON U.S. 2	27	18	33,0	3	VIROFLAY U.S.M. 2	34		4,0	6							
VILLEPREUX F.C. 1	46	22	46,0	1	VERNEUIL S/SEINE US 2	24	22	24,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	20	20	22,0	6	VOISINS F.C. 3	10		10,0	6							

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours